

REGLEMENT POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS ET CHATS

Chiens, chats ainsi que leurs propriétaires sont les bienvenus au Camping !

Pour garantir un séjour agréable et sécurisé pour tous, un certain nombre de règles ont été définies. Dès votre arrivée au camping, les propriétaires de chiens et chats doivent prendre connaissance et signer les présentes conditions générales. Elles sont nécessaires pour valider l'admission des animaux et de leurs propriétaires au sein du camping.

Seuls les chiens et chats sont admissibles au sein du camping.

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie et les autres animaux ne sont pas autorisés.

① **NOM du chien/chat:** **Race :**

Vaccination antirabique réalisée le

② **NOM du chien/chat:** **Race :**

Vaccination antirabique réalisée le

Règles pour séjourner au camping avec son animal.

- Votre chien/chat est le bienvenu au camping dans la limite de 2 animaux par emplacement.
- Votre chien/chat doit être identifiable par tatouage ou puçage.
- Vous devez être en possession d'un certificat de vaccination antirabique en cours de validité.
- En dehors de votre hébergement, les chiens doivent être en permanence tenus en laisse. Les clôtures n'étant pas autorisées, les animaux doivent être tenus en laisse au sein même de la parcelle. La laisse ou le harnais doit maintenir votre chien dans les limites de votre emplacement et être de bonne facture afin de lui offrir un parfait confort.
- Votre animal ne doit jamais rester seul, sans surveillance, (même enfermé dans votre caravane, tente ou mobil-home) en l'absence de personnes qui en sont civilement responsables.
- Les besoins naturels de nos amis les chiens et chats devront être impérativement ramassés à l'aide de sacs hygiéniques, puis déposés dans une poubelle. Cette mesure d'hygiène s'entend aussi bien pour votre emplacement que pour l'ensemble du camping et ses alentours naturels.
- Votre animal ne doit pas causer de nuisances pour les autres clients du camping. Par ailleurs vous restez pénalement responsable de son comportement et d'éventuelles atteintes sur personnes ou matériels. En cas d'accident par morsure, votre séjour ne pourra être maintenu et il vous sera alors demandé de quitter le camping.

Le non respect des règles.

La signature de ce règlement vaut acceptation des conditions qui y sont rattachées. En cas de non respect manifeste et/ou récidive de troubles, les propriétaires s'exposent à une rupture anticipée de leur contrat de location sans possibilité de dédommagement.

Signature du propriétaire de l'animal.

Je déclare accepter ces conditions et respecter les règles ci-dessus au cours de mon séjour au Camping

Date:

Nom:

Signature:

